



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## stations-service

Question écrite n° 3179

### Texte de la question

M. Guillaume Larrivé interroge M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur l'opportunité d'un développement des emplois de service dans les stations de vente de carburants. L'automatisation des stations a fait disparaître les emplois de pompiste et, même si elle facilite l'utilisation continue des stations vingt-quatre heures sur vingt-quatre, a dégradé la qualité du service rendu aux automobilistes. Il le prie de bien vouloir lui indiquer si un dialogue avec les entreprises intéressées pourrait conduire à développer, à nouveau, de tels emplois de service.

### Texte de la réponse

Aujourd'hui, le réseau de distribution de carburants est constitué par le réseau des stations-services des grandes et moyennes surfaces et par le réseau dit « traditionnel » qui comprend les points de vente des compagnies pétrolières et ceux des opérateurs indépendants. La part de marché de la grande distribution est en progression régulière pour s'établir à 57 % environ des volumes distribués pour 40 % environ du nombre des stations-services (4 900 sur 12 200 points de vente au total). Cette situation distingue le marché français par rapport à celui des autres pays européens. Le marché français est l'un des plus concurrentiels en ce qui concerne les prix à la pompe hors taxes, et ce au bénéfice des consommateurs. Dans ce cadre, les distributeurs de carburants notamment du réseau traditionnel adaptent en permanence le modèle économique de leur réseau de stations-services en fonction de leur stratégie commerciale et de leur positionnement en termes de prix et de services par rapport à l'environnement concurrentiel. On observe que certains d'entre eux ont développé des réseaux de stations-services automatiques, d'autres ont fait le choix de conserver une activité de services, d'autres enfin ont privilégié des stations implantées sur autoroutes ou en zones urbaines associées à une activité importante de boutique. Le consommateur dispose ainsi d'une offre commerciale diversifiée pour faire son plein de carburant. Le Gouvernement reste en tout état de cause attentif à la pérennisation des emplois dans l'ensemble des secteurs dont celui des stations-services. Il s'agit de concilier pouvoir d'achat et emplois en répondant aux besoins des différents consommateurs.

### Données clés

**Auteur :** [M. Guillaume Larrivé](#)

**Circonscription :** Yonne (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3179

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

**Ministère attributaire :** Écologie, développement durable et énergie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [21 août 2012](#), page 4788

**Réponse publiée au JO le :** [23 avril 2013](#), page 4445